

*Banques—Loi*

Cette politique bancaire est aussi stupide, aussi illogique et aussi peu brillante que notre politique énergétique. En effet, nous subventionnons l'énergie et, partant, nous invitons les Canadiens à consommer plus de nos ressources qui vont s'amenuisant, ce qui nous rend davantage tributaire des ressources étrangères sous-marines que nous subventionnons. D'où vient l'argent? Des Canadiens. Quelle folie! Quelle déraison! L'économie canadienne de notre pays a été torpillée par la folie au cours des dernières années. C'est le consommateur canadien qui «banque», et voilà qu'on demande que ça continue. Ce n'est pas si élevé au fond, dirait-on. Nous ne dépensons pas 3 milliards et demi de dollars pour subventionner la consommation de pétrole étranger avec l'argent des Canadiens et des sociétés canadiennes—surtout celles de l'Ouest—et pour subventionner les touristes américains qui s'entassent tous les jours à bord d'appareils étrangers faisant le plein au Canada.

Quelques millions par ci, quelques centaines de millions par là. Nous avons adopté une politique analogue à celle de l'ancien empire romain: «Donnez à la populace du pain et des jeux, et elle vous maintiendra au pouvoir.» Mais le jour est venu où la populace a bouffé ses empereurs. Voilà ce que nous faisons actuellement.

Je demande un système bancaire qui réponde aux besoins financiers des Canadiens. Je veux que nous ayons des banques commerciales. Je veux que nos banques à charte soient fortes, et pas seulement au Canada. Je veux qu'elles soient autorisées à s'établir à l'étranger sans être pénalisées et cela, sur une base de réciprocité, car nous ne pouvons pas obtenir mieux. Mais pourquoi entraver nos gens? Au Canada, nous avons l'habitude de susciter des obstacles à celles de nos entreprises qui fonctionnent bien et qui sont profitables, que ce soit par le biais de notre fiscalité ou autrement. Nous avons cet esprit mesquin quand il s'agit de notre présence canadienne.

● (2040)

Je ne vais pas porter d'accusation politique à cet égard, mais je puis vous assurer que chaque mesure prise pour pénaliser l'initiative des sociétés canadiennes ou des particuliers canadiens finit par encourager et renforcer l'étranger. En ce qui concerne le Canadien, il est condamné aux ulcères, à l'hypertension et aux soucis et finalement à la hache de l'équarisseur, car c'est la façon dont nous traitons l'initiative et l'entreprise canadiennes, c'est la façon dont notre régime fiscal est conçu.

Les gens se plaignent des échappatoires qui profitent aux sociétés étrangères. Grand Dieu! je voudrais bien qu'ils se préoccupent du dommage qu'ils causent à notre entreprise canadienne. C'est ce que je soutiens en ce qui concerne nos banques et nos sociétés de fiducie canadiennes, et j'englobe ici les fédérations et les coopératives de crédit car elles ont maintenant atteint ce stade; je veux leur parler de leur banque à charte qui a son siège social dans ma ville. Elle tire partiellement ses fonds des caisses de retraite et des coopératives de crédit, et il s'agit de la Banque commerciale et industrielle du Canada. Il y a la succursale du Nord qui, pour tout dire, est beaucoup plus connue dans les milieux bancaires comme manipulateur des fonds accumulés par les fédérations et autres groupements de caisses d'épargne. C'est là que les gros bénéfices se font. Ces deux banques sont très prospères. J'ai participé aux discussions au cours desquelles leur charte a été élaborée. La Bank of British Columbia est devenue prospère, elle aussi, quand le gouvernement de la province a cessé de s'en occuper.

Ce sont de bonnes banques et elles font leur travail. Ce sont trois des quatre banques qui se sont constituées en société depuis 1968. J'exhorte les députés à ne pas lancer trop d'entraves dans notre réseau financier.

Nous allons avoir l'occasion d'étudier beaucoup d'amendements en comité, je pense, mais je ne vois pas tellement de différence entre ce projet de loi et celui que nous avons étudié en décembre. Il y a certes quelques changements, notamment le fait d'obliger les banques étrangères à demander au cabinet, par l'intermédiaire du ministre compétent, l'autorisation de créer une nouvelle succursale. C'est de la folie. C'est l'inspecteur général qui devrait s'en charger. Pourquoi engager un chien de garde si c'est pour aboyer à sa place? Le cabinet est trop occupé, il a déjà trop de pain sur la planche. Par ailleurs, il n'est pas très qualifié en raison de la complexité du travail à accomplir pour arriver à prendre une décision judicieuse.

Supposons par exemple que la Bank of America qui a un bon nombre de succursales à Terre-Neuve désire en ouvrir une autre en Nouvelle-Écosse dans un centre commercial ou dans l'une des principales villes de cette province. Doit-elle présenter une demande au cabinet? Certainement pas. Prenons le cas de la Barclay's ou de la First National Bank of Seattle avec sa succursale à Edmonton. Elle désire ouvrir une autre succursale à Calgary. Pourquoi devrait-elle demander la permission au cabinet? C'est là une des questions que nous voulons aborder au comité. Il n'y aurait qu'un mot à changer pour cela mais le gouvernement a pris une décision qui va à l'encontre de la recommandation du comité à cet égard.

Il y a d'autres questions dont nous voulons parler. Je tiens à signaler le fait que le plafond des actifs des banques étrangères en activité au Canada ne doit pas dépasser 8 p. 100 des avoirs canadiens des banques canadiennes. Qu'y a-t-il donc de magique dans ce chiffre de 8 p. 100? Le comité a proposé, quant à lui, le chiffre de 10 p. 100. Je connais le raisonnement du gouvernement à cet égard et à franchement parler je n'y souscris pas. Nous ne légiférons pas seulement pour la période actuelle alors que sévit un taux d'inflation élevé et nous ne légiférons pas non plus pour le temps passé. Là encore on retrouve cette idée absurde d'endiguement. Permettez-moi de dire au ministre par votre entremise, monsieur l'Orateur, que nous légiférons en fait pour les 15 ou 20 prochaines années. Pourquoi nous imposons-nous des limites?

L'inspecteur général des banques est le chien de garde du gouvernement et, Dieu merci, il pourra enfin, grâce à ce bill, jouer un rôle actif. Dans la loi précédente—je m'en étais plaint—ce chien de garde édenté ne faisait que recevoir des rapports. Il le reconnaissait lui-même, mais le gouvernement de l'époque refusait de faire quoi que ce soit. Maintenant, Dieu merci, nous accordons un rôle plus actif à l'inspecteur général des banques. Nous nous rendons en partie à un besoin social. Je ne suis pas de ceux qui croient que n'importe quel groupe de soi-disant défenseurs des consommateurs doit pouvoir faire partie du conseil d'administration de nos banques ou de l'Association canadienne des paiements. Bonté divine, ces gens-là ne comprennent pas que le chaos et les retards dont ils sont la cause font que les choses coûtent deux fois plus cher qu'auparavant, mais ils y trouvent une certaine satisfaction. Peut-être qu'ils aiment faire la manchette des journaux, je ne sais pas, mais ce n'est pas ainsi que cela se fait.